

Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2023

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	2874.00	Timbres	762.24
Intérêts livret	31.07	Photocopies	375.00
Subvention Leader	6293.76	Déplacements	365.40
Subvention COVA	400.00	Assurances	343.26
Trop perçu Maif	45.38	Abonnement La Savoie, Cartouches encre, bricolage	178.98
		Frais bancaires	176.28
		Abonnement téléphonique	119.88
		Cotisations à d'autres associations	270.00
		Achat station de mesure pollution	427.35
		Remboursement croqueurs	5000.00
Total	9644.21	Total des dépenses.	8218.99

(1) Sortir du nucléaire, CRIIRAD, FNE, Paysages de France, ATMO

Soit un excédent de 1425.22 euros

Report année 2022 : 7424.4 euros

Soit en caisse : 7424.4 +1425.22 = 8849.62 euros

Etat des comptes :

Au 26.10. 2023 sur notre CCP : 6558.87euros Livret A : 2290.75 euros

soit au total 8849.62 euros

132 adhérents à jour de leur cotisation en 2023 (15€/ pers ou 25 couple, 5 petits revenus)

Composition du bureau 2023: Président : Alain Machet. (Landry)

Vice-présidents : Bernard André (Moutiers) et André Fourmaintraux(Salins)

Trésorière : Danièle Marien (Seez). Secrétaire : Jean Kerrien (Bozel)

Le mot du président :

L'année 2023 aura été marquée par deux manifestations organisées par VET sur le thème du « bétonnage » de la Tarentaise. La première à Moutiers a rassemblé 60 personnes et la seconde à la Rosière a réuni 40 manifestants scandalisés par le déboisement de 17 000 m² de forêt. Rappelons que le schéma de cohérence territoriale de Tarentaise adopté il y a six ans prévoyait la construction de 47 000 nouveaux lits sur quinze ans. VET avait été la seule à dire et à écrire lors de l'enquête publique que c'était beaucoup trop ! la population n'avait pas saisi l'importance de ce document attribuant à chaque site touristique un quota de lits à construire. Aujourd'hui il y a une prise de conscience. D'autant que le logement des jeunes pose problème pour des raisons de coût.. Les ascenseurs valléens apparaissent coûteux à réaliser et la construction de lits touristiques en fond de vallée interroge alors que le foncier manque pour construire des logements destinés à l'habitat permanent. Les élus de l'APTV ont décidé d'organiser une vaste consultation de la population dont les conclusions restent à écrire. D'autres manifestations se sont tenues en montagne en Haute Savoie, et dans l'Isère. Mais il est difficile de faire bouger rapidement les idées en matière de croissance ou de développement. Alors soyons vigilants !

De nouvelles personnes semblent s'intéresser à notre activité et c'est un grand encouragement pour nous. Les textes suivants reflètent nos interventions et seront commentés lors de l'assemblée générale. Nous passons beaucoup de temps à lire des dossiers, à écrire et à rassembler des arguments. Nous sommes conscients qu'il nous faudrait résumer chaque déposition ou chaque courrier, mais cela prendrait encore du temps... Alors venez nous aider !

Naissance des associations Energies Tarines. (ETA et CVET)

Un groupe de personnes dont plusieurs sont adhérentes de VET se sont démenées pour travailler au développement de l'énergie solaire en Tarentaise. Il a fallu plusieurs mois pour explorer diverses possibilités, regarder ce qui se fait ailleurs et faire des choix.

Il a été décidé de créer deux structures :

- L'une dédiée à la mise en relation entre producteurs, consommateurs et distributeurs. Il s'agit de Energies Tarines Asso (ETA). Elle vise à organiser l'autoconsommation collective totale de la production. Cela nécessite de recruter le plus grand nombre de producteurs & consommateurs prêt à se fournir en électricité verte, locale et à tarif raisonnable car les prix sont fixés entre producteur et consommateur. Elle a également comme autre objectif, la sensibilisation à la sobriété énergétique et la lutte contre la précarité énergétique. Cette association a été créée durant l'été et vous pouvez y adhérer bien sûr pour soutenir et participer à son action.

Lien pour prendre son adhésion en ligne : <https://colibris.link/E0t1E>

- L'autre structure est en cours de montage après concertation avec différents acteurs : citoyens, associations, collectivités, entreprises, régies électriques. Il s'agira d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle aura pour but d'installer des panneaux solaires sur les toitures. Pour cela elle va avoir besoin de fonds et de la participation de la population. Dans ce type de société chaque personne dispose d'une voix au sein du conseil d'administration quel que soit son nombre de parts sociales souscrites (1 part = 50€). Vous pouvez bien sûr acquérir des parts dans cette société. CVET = Centrale Villageoise Énergies Tarines.

Courriel : asso@energies-tarines.fr

Tél 07 78 54 36 58

Site internet (en cours de construction) : <https://energiestarines.centra>

Massacre à la tronçonneuse à la Rosière de Montvalezan. Halte au bétonnage de la montagne



Le titre est un peu facile mais ici il ne s'agit pas d'une fiction ou d'un fantasme ! C'est la réalité !

Début septembre 2023 le défrichage de 17 000 m² de forêt a débuté aux Eucherts sur la commune de Montvalezan. Il s'agit évidemment de construire une résidence de tourisme de plus dans cette commune autrefois réputée pour son ambiance familiale dans un cadre où l'urbanisation restait raisonnable. Pourtant cette parcelle de résineux servait de lieu de reproduction à un oiseau emblématique de la montagne : le tétras Lyre. Espèce en voie de disparition.. La procédure administrative entreprise pour rendre ce secteur constructible a fini par aboutir et on ne peut que s'interroger sur l'attitude des services de l'Etat dans cette affaire.

Les personnes réunies pour cette sépulture de la forêt à la Rosière pleurent ces arbres sacrifiés sur l'autel du bétonnage à tout va. Si d'autres conifères sont replantés ailleurs, il leur faudra des dizaines d'années avant de capter à nouveau des quantités significatives de CO₂ et d'accueillir de nouveau des oiseaux ...

Ce projet n'est pas le seul en cause sur cette collectivité. Plusieurs autres projets vont être réalisés et renforcer l'image désormais urbaine de la Rosière.

Nous savons que toutes ces constructions sont encadrées par un document d'urbanisme que l'on appelle le SCOT. Adopté il y a plus de six ans et pour une durée de 15 ans, sans que la population ait conscience de son importance, il prévoyait l'attribution à chaque site touristique d'une surface de lits touristiques à construire. Aujourd'hui de nombreuses communes ont atteint le plafond attribué (Peisey Vallandry, Champagny ??) Et il est probable que certaines d'entre elles l'ont dépassé (Courchevel, Méribel.. ?.)

Chacun voit bien que tous ces chantiers gaspillent des matériaux et de l'énergie et détruisent des espaces naturels. Il y a de très nombreux lits froids dans chaque station. Il est donc inutile d'en construire de nouveaux. Attaquons-nous à ce problème !

Réhabilitons ces logements et renforçons leur isolation ! C'est le nouveau défi du tourisme en montagne !

Par ailleurs nous ne comprenons pas que les services de l'Etat ne fassent pas respecter ce document opposable. Comment une collectivité peut-elle refuser de donner les chiffres correspondant aux surfaces construites ?? L'application partielle de la loi ZAN déclenche-t-elle un mouvement de sauve qui peut chez nos aménageurs ?

La question de la ressource en eau potable devrait pourtant inviter à la prudence. Si la Tarentaise était sans doute un château d'eau autrefois, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les glaciers ont fondu et les réserves s'amenuisent. Est-il bien raisonnable de construire des résidences avec jacuzzi et spa ??

Enfin nous prenons conscience progressivement de notre naïveté. Le SCOT encadre les logements touristiques, mais il ne s'intéresse pas aux locaux « d'habitation ». Or lorsqu'on réalise un bâtiment dont la destination est le logement permanent rien n'empêche le propriétaire de louer à des touristes..

Une concertation territoriale s'est déroulée depuis plus de six mois en Tarentaise. De très nombreuses personnes ont souligné cette problématique. Les questions climatiques sont au cœur des préoccupations de nombreux intervenants : isolation des logements, transports collectifs, développement des énergies renouvelables, recentrage de la clientèle sur la Région, diversification agricole, développement des activités culturelles, protection des sites naturels....

Nos élus auront-ils la lucidité et la volonté pour impulser les changements nécessaires ???

Comités consultatifs des réserves naturelles.

Villaroger. Visite sur le terrain encadrés par l'ONF qui gère la forêt et la réserve. Aucune coupe à blanc . Ce qui est privilégié c'est la diversité des essences et les coupes quand les arbres ont atteint une belle taille. Une partie est traitée en îlot de sénescence. Les arbres à cavités qui abritent des oiseaux sont évidemment préservés. Un chemin menant à l'alpage devrait être élargi pour permettre au berger de monter en quad ou en vélo électrique : 1.5 m max.

La circulation des motos devrait être contrôlée..

La Bailetaz. Sur la commune de Val d'Isère. La population de bouquetins se porte bien : elle a triplé depuis trente ans sur le secteur. Une plante rare repérée il y a deux ans n'a pas pu être retrouvée cette année (gentiane utricolaire). Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne se montrera pas l'année prochaine. L'inventaire des champignons n'a pas encore été effectué. En général il représente 30% de la biodiversité. (400 espèces à Villaroger). Il n'y aura plus de comptage des bouquetins à l'ancienne. Désormais il y aura des comptages sur différentes surfaces réduites suivies d'un traitement statistique. Les bouquetins hors réserve sont suivis par l'OFB... le lac de la Bailetaz est en cours d'eutrophisation, il a été mis en défens cette année comme la zone humide du plan des Nettes. Il y a un sentier botanique partant du Fornet qui semble intéresser le public.

Le gypaète fréquente souvent le secteur. Au moins 4 couples de ce bel oiseau se sont reproduits cette année.

La Grande Sassièrè : les panneaux lumineux indiquant le nombre de places restant au parking du saut ont été mis en place, mais pas toujours respectés.. EDF va procéder à des études sur l'impact de chutes massives de bloc dans les lacs de retenue..

Tignes Champagny. Les données botaniques sont passées de 125 à 823 en 10ans. La fusion du glacier de la grande Motte a entraîné l'apparition du lac de Rosolin qui aurait pu se déverser sur Tignes.. Gros travaux cet été pour creuser un chenal d'écoulement en urgence. Le terrain a été ensuite « remis en état ». Gros débat autour d'un éleveur souhaitant pâturer dans le vallon de la sache. Comme ce vallon est très riche d'un point de vue botanique et qu'il n'y a pas eu de troupeaux sur les lieux depuis 50 ans il a été décidé de donner un avis défavorable au sujet de l'installation d'un nouveau troupeau dans ce vallon.

Deux personnes organisent des survols touristiques de la réserve en ULM. Ils ont trouvé la sécurité comme prétexte car il existe des zones blanches dans les itinéraires de descente... Nous dénonçons cette pratique associée à des nuisances sonores.

Depuis plusieurs années, il a été question d'intégrer les réserves naturelles au PNV. Il semble que la commune de Val d'Isère soit opposée à cette intégration pour des raisons de principe... Pour Tignes, les discussions se poursuivent ...

Dix bonnes nouvelles en Tarentaise

- 1°) L'extinction des réverbères la nuit à BSM. Elle ne génère pas d'insécurité contrairement à ce que racontent certains élus.
- 2°) Le développement de la randonnée à pied et du cyclisme en Tarentaise: utilisation du GR 5 , parcours du TMB, développement du vélo électrique, réalisation du schéma directeur vélo
- 3°) La population de bouquetins qui a nettement augmenté dans les RN et bien au delà. La population de gypaètes qui en est à cinq couples au moins en Tarentaise. La plupart se sont reproduits cette année avec envol du poussin.
- 4°) Le retour des vautours qui jouent un rôle d'équarisseur en montagne.
- 5°) La création de l'association " Energies Tarines" qui veut promouvoir l'usage des énergies renouvelables en Tarentaise.
- 6°) Le développement trop lent, mais programmé des voies vertes. Même sur Moutiers Bozel il reste un tronçon au niveau de Brides à définir et à financer...
- 7°) Le lancement de l'opération covoiturage en Tarentaise avec l'appli; blabla car daily.
- 8°) Le développement du maraichage bio à la Ballastière à Landry.
- 9°) La collecte des fermentescibles va être obligatoire en 2024. Elle va s'accompagner de méthanisation et de compostage. Fini l'incinération des épluchures de patates.
- 10°) Collecte de tous les plastiques en bac jaune depuis 9 mois... Avec quel recyclage ??
- 11°) L'opération de détection du radon dans l'habitat lancée par VET.
- 12°) les mesures régulières de qualité de l'air effectuées par VET.
- 13°) La tenue d'ateliers de territoire organisés à la demande de l'APTV pour mieux orienter la gestion de notre vallée dans les années à venir.

Faut-il un Park surf aux Ménuires ?

Monsieur le Maire, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons renoncé à déposer un recours contentieux au sujet du projet de Park Surf.

Nous tenons malgré tout à vous inviter à réfléchir aux arguments que nous vous avons déjà exposés dans notre recours gracieux.

Nous ne sommes pas persuadés de l'intérêt de proposer une activité de surf sur l'eau en pleine montagne dans une station de ski. A chaque région ses caractéristiques propres. Nous préférons de loin visiter le musée de l'Abeille noire » ou la maison de parc National de la Vanoise à Pralognan.

Le projet de Surf Park a été présenté et accepté par la commune des Bellevilles (résultant de la fusion des anciennes communes de Saint Martin de Belleville et de Villarlurin) sans que sa consommation en eau et en énergie ait été précisée. L'architecture du bâtiment ne correspond nullement à ce que l'on peut attendre d'une station de montagne en 2023 où la nécessité d'une transition dans l'activité touristique paraît indispensable alors que le réchauffement climatique est désormais une évidence. La gestion de la ressource en eau est un souci général même en Tarentaise où une étude générale est en cours sur l'étendue des réserves et leur adéquation avec l'économie touristique d'aujourd'hui et de demain. Chacun sait que la gestion parcimonieuse de l'énergie doit s'imposer. Ce surf park sera un gros consommateur d'énergie électrique supplémentaire, alors que l'état a fixé l'hiver dernier à toutes les stations l'objectif d'une diminution de 10% de leur consommation électrique. On ne sait même pas quelle quantité d'énergie sera utilisée au sein de l'établissement en projet. Le permis de construire précise à la rubrique "Chauffage" : chauffage électrique (eau chaude sanitaire comprise) Aucun recours aux énergies renouvelables n'est mentionné alors que le soleil est abondant en montagne et que l'altitude rend les panneaux photovoltaïques plus performants qu'en plaine.

Ces grosses consommations d'eau et d'électricité ne respectent pas certaines prescriptions du SCOT, en particulier en matière d'environnement.

Saint Martin de Belleville est l'une des trois communes de Tarentaise Vanoise où le SCOT prescrit de « *Conditionner la réalisation des hébergements et des équipements touristiques à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante* »

Le réchauffement de l'eau du bassin nécessitera une grande consommation d'énergie. Concernant l'utilisation exclusive d'électricité dans ce bâtiment comme source d'énergie, Le DOO prescrit de " *Développer des constructions comportant des équipements de production d'énergie renouvelable permettant de remplir des critères de performance énergétique* "

Extraits du SCOT :

Le SCOT Tarentaise Vanoise affirme dans son document d'orientation et d'objectifs en matière d'eau et d'énergie intitulé :

6.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

La Tarentaise dispose d'une ressource en eau, issue d'une multitude de petites sources (375 points d'approvisionnement public et 85 privés) ayant des débits relativement faibles. Dans un souci de développement équilibré du territoire et en raison de difficultés d'approvisionnement de certains secteurs, le Scot tend vers un développement équilibré par rapport à la ressource en eau potable disponible.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Conditionner la réalisation des hébergements et des équipements touristiques à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante, n'entraînant pas une fragilisation de la situation, ni des coûts économiques et environnementaux injustifiés. Il s'agit en particulier des communes de Saint-Martin de Belleville, de Landry et de Peysey Nancroix, qui doivent anticiper les besoins en eau nécessaire, à leur projet touristique et sécuriser l'approvisionnement, afin d'éviter les situations de déficit.

6.3.2 Valoriser les ressources énergétiques locales

Le DOO prescrit de " *Développer des constructions comportant des équipements de production d'énergie renouvelable permettant de remplir des critères de performance énergétique* "

Par ailleurs, le SCOT Tarentaise Vanoise, écrit dans le chapitre 2.7 de son PADD intitulé:

" Optimiser l'usage des ressources : eau, matériaux, énergie et gérer les déchets "

"Les stations touristiques d'altitude, doivent s'adapter en permanence aux évolutions des contextes sociaux, environnementaux, énergétiques et climatiques, afin de maintenir voire accroître la fréquentation dans un milieu où la concurrence est importante. Avec la raréfaction des ressources, qu'il s'agisse de l'eau, de l'énergie, de l'espace, etc., le développement touristique se doit de s'orienter vers un modèle plus vertueux, en intégrant ses problématiques dans l'aménagement et la gestion des stations, mais également de manière générale, dans toutes les activités touristiques, qui seront développées en vue de la diversification souhaitée.

Afin que le développement des stations soit conditionné à un usage optimal des ressources, il s'agit de :

Prendre en compte la disponibilité de la ressource en eau et mettre en place un modèle d'utilisation vertueux.

Contenir au maximum le développement dans l'enveloppe urbaine actuelle pour limiter les effets d'emprise sur les espaces agricoles et naturels.

Travailler sur l'efficacité énergétique des enveloppes bâti et des modes de desserte des stations. Poursuivre la gestion des déchets et des eaux usées et développer les procédés de réutilisation, des matériaux, des fluides, etc.

Les autres équipements à vocation touristique, aussi bien en vallée, qu'en altitude, feront également preuve d'exigences environnementales, afin de positionner résolument la Tarentaise dans le cadre d'une démarche de tourisme durable.

Autrement dit : sur les côtes françaises on expérimente des centrales électriques houlomotrices et en montagne on va dépenser de l'énergie électrique pour créer des vagues.

Dans le domaine architectural : la station des Ménuires n'est pas homogène en la matière, c'est le moins que l'on puisse dire, même si une tour a été dynamitée il y a plusieurs dizaines d'années. La construction envisagée présente des formes arrondies pour la toiture et des façades. **La couverture sera en matière plastique.** La nature des matériaux n'est pas précisée mais on peut craindre que le Surf park rappelle beaucoup ce que l'on trouve dans certaines zones commerciales des grandes villes. Nous regrettons ce choix qui ne s'intègre pas aux récentes constructions environnantes et ne va pas aller dans le sens d'un retour vers l'architecture traditionnelle en montagne.

Le PLU des Bellevilles comporte une annexe A-11 : « *Cahier des recommandations architecturales et paysagères, Station des Ménuires* »

Pour le quartier de Preyrand, il est précisé: » *L'architecture doit s'inscrire dans le site par son caractère, sa silhouette, la variété de ses volumes, le relief diversifié de ses façades, tout en respectant une grande homogénéité.*

Vivre en Tarentaise considère que l'architecture de ce bâtiment ne respecte pas ces prescriptions. Ce bâtiment ,avec son toit en arrondi et ses façades incurvées, ne s'inscrit pas dans le site par son caractère et sa silhouette.

Volume : *chaque construction neuve devra prendre en compte l'environnement bâti du quartier dans lequel elle s'inscrit, tout en répondant aux nouvelles demandes concernant les économies d'énergie.*

Nous estimons que ce bâtiment ne prend pas en compte l'environnement bâti du quartier environnement tel qu'esquissé dans le permis de construire.

Toiture. *Construction neuve : de préférence à deux pans, inclinés.*

Nous estimons que la forme de la toiture, en arrondi, ne suit pas ce conseil.

Energies renouvelables.

Elles sont vivement conseillées. Elles doivent être intégrées aux toitures et/ou aux façades des bâtiments et non ajoutées comme un élément perturbateur de l'ensemble construit.

Nous considérons que le choix architectural de toit en arrondi et de façade incurvée ne permettra pas de suivre ce vif conseil d'intégration de panneaux solaires producteurs d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater l'absence d'un bilan carbone concernant l'ensemble de la construction. (Energie grise). C'est ce bilan qui aurait du conduire au choix des matériaux employés.

La sécurité du public.

Pages 4 et 5 du dossier joint, on constate que trois dérogations ont été accordées au promoteur du projet :

1°) Une sur la largeur de la voie d'accès qui sera plus étroite que demandée et par conséquent si des personnes viennent emprunter cette voie avec leur véhicule l'accès des camions de pompiers sera difficile.

2°) Une autre sur le désenfumage des différentes salles reliées entre elles. Dérogation accordée sans mesure compensatoire..

3°) Dernière dérogation au sujet des différents escaliers qui permettent aux différents espaces de communiquer entre eux. On remarque que l'ensemble du local pourra accueillir plus de 500 personnes.

Les besoins en stationnement des véhicules semblent avoir complètement été évacués.

Il nous paraît nécessaire que les services de l'Etat pèsent bien leur décision car en cas de panique incendie toutes ces dérogations pourraient affaiblir les possibilités d'évacuation...

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments sur lesquels nous vous invitons à réfléchir afin de tenter de faire évoluer ce projet en concertation avec son promoteur.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire nos cordiales salutations.

Ball trap communal à Méribel.

Monsieur le Maire, comme vous le savez différentes personnes se sont adressées à nous pour se plaindre du bruit généré par l'activité ball trap de Méribel. Celle-ci se déroule sur un terrain communal avec des horaires définis mais qui semblent, dans leur application, plutôt souples.

Nous nous associons aux personnes qui se plaignent du bruit alors que le silence est l'une des qualités prioritairement recherchées par la population et nos visiteurs. (Voir le texte diffusé récemment : pour un retour au silence en montagne <https://chng.it/x8jFt9Hc>). Dans le contexte de transition écologique que nous connaissons, il nous semblerait pertinent d'encadrer cette activité de façon à en réduire les nuisances : utilisation de silencieux sur les armes, ramassage des cibles projetées afin de ne pas disperser du plastique dans notre environnement et respect strict des horaires définis par la commune en concertation avec les habitants du secteur. (Voir la vidéo jointe : <https://vimeo.com/520351267>). Monsieur le Maire, nous voulons croire que vous pourrez facilement mettre en œuvre ces quelques mesures de bon sens que nous vous proposons.

Une nouvelle micro- centrale électrique sur le Colomban à la Léchère ?

Notre association connaît bien ce vallon qui conduit au sommet de Combe Bronsin très pratiqué en randonnée à ski et en balade à pied l'été. Contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier ce secteur est fréquenté l'été par de nombreux promeneurs. L'accès en est aisé grâce à la piste qui démarre au-dessus du Biollay. Depuis l'épidémie de COVID la fréquentation en montagne s'est considérablement accrue et c'est le cas bien sûr en Lauzière.

La présence de l'eau sous forme de torrents ou de lacs fait partie du caractère montagnard. C'est pourquoi il nous paraît important de conserver des débits non négligeables dans les cours d'eau.. La Tarentaise contribue beaucoup à la production hydroélectrique nationale par de gros aménagements comme Tignes ou Roselend, mais aussi par une multitude de microcentrales. De nombreux ruisseaux ont déjà vu leur débit trop nettement diminué par la notion de débit réservé qui est un minimum, alors qu'il serait bon de laisser davantage d'eau dans les rivières qui font l'objet de captages en montagne.

Nous avons lu avec intérêt le débat autour du calcul du fameux débit réservé. Le pétitionnaire arrivait à 40l/s alors que les services de la DDT demandent 66l/s. La modélisation s'effectue à partir d'autres cours d'eaux dont on connaît bien le débit et dont le bassin versant est bien identifiable. Nous avons été surpris de constater qu'aucune allusion n'est faite à l'équipement du ruisseau des villards il y a quelques années par la société des eaux de Bonneval incluant Serhy. Cette combe est voisine de celle du bassin du Colomban, les précipitations y sont probablement très similaires et le débit du torrent bien connu car exploité depuis plusieurs années. Nous conseillons aux personnes d'aller sur place voir ce qui reste du cours d'eau après captage... Nous serions curieux de savoir si les modélisations concernant le torrent des Villards ont bien été vérifiées par la production effective d'électricité. Serait-il possible de connaître le débit capté de ce cours d'eau et la production d'électricité effective ? Nous demandons que les aménageurs de torrents soient tenus de publier chaque année la production de leurs microcentrales.

Les murs en béton de la prise d'eau, à défaut d'être pourvus d'un parement en pierre, vont contribuer à l'artificialisation du site.

D'autre part une seule pêche électrique a été réalisée. Les coordonnées GPS sont indiquées, mais il aurait été bon de les reporter sur une carte. Une deuxième campagne aurait été nécessaire pour confirmer les résultats de la première. L'office français de la biodiversité considère qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions à partir de l'étude menée...

L'ONF a constaté la présence en parcelle 20 de nombreux gros et vieux hêtres à cavités pouvant abriter passereaux cavernicoles et pics, rapaces nocturnes, chiroptères.

Dans l'intérêt des paysages et de la biodiversité, et au vu du refus de l'aménageur de prévoir un débit réservé d'au moins 66l/s, notre association s'oppose à ce projet.

Sur le plan de la sécurité, la route RD 213 est sujette à des avalanches. La forêt située au-dessus joue un rôle important pour minimiser ce risque d'avalanche. Or, le tracé de la conduite forcée, dans l'axe de la plus

grande pente de cette forêt, va entraîner la création d'un couloir dans lequel des avalanches, des pierres et des morceaux de bois pourraient arriver sur la RD 213.

Dans la présentation non technique du dossier, concernant la contribution de la future microcentrale centrale à l'atteinte des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable, il y est précisé :

La société SERHY Ingénierie, chargée de la construction et de l'exploitation de la future microcentrale, par sa politique environnementale permettra de produire une énergie propre et renouvelable qui contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) sur la période 2019-2028 a fixé un objectif de puissance installée d'origine hydroélectrique à atteindre en 2023 à 25,4 GW. Cet objectif a déjà été atteint fin 2019 ¹

Nous considérons que cet argument sur la contribution à l'atteinte de l'objectif n'est pas recevable car l'objectif est déjà atteint.

D'autant que toujours dans le cadre de cette PPE, l'augmentation de puissance installée d'hydroélectricité à réaliser pour atteindre l'objectif de 2028 se monte à une fourchette comprise entre 1,1 et 1,4 GW en 2028, pour une augmentation globale d'énergie renouvelable à atteindre en 2028 dans une fourchette de 53,4 à 64,4 GW. La réalisation de l'objectif de développement assigné par la PPE à l'hydroélectricité ne joue que sur 2 % de l'objectif global de développement assigné à toutes les sources renouvelables d'électricité. ²

Concernant la production d'une énergie propre : L'état écologique du Colomban est qualifié de bon à très bon.

Indéniablement, l'installation d'une microcentrale sur un cours d'eau peut avoir des conséquences négatives sur son bon état écologique :

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), décidée par l'Europe en 2000, exige, entre autre, que nos cours d'eau atteignent le bon état tant pour la qualité de leurs eaux, que pour leur état écologique. Elle interdit également toute dégradation de cet état.

L'état des lieux préalable au SDAGE 2022_2027 fait craindre un écart important par rapport à l'objectif de bon état de nos cours d'eau pour 2027 :

« L'hydro-électricité est avec d'autres activités à l'origine des trois plus importantes pressions qui s'exercent sur l'hydromorphologie et la continuité des eaux, responsables des difficultés à satisfaire les objectifs de de la Directive Cadre sur l'Eau ,décidée par l'Europe en 2020. »³

« Le bassin Rhône Méditerranée est le siège de l'essentiel de la production hydroélectrique française qui a fortement contribué à la dégradation des milieux aquatiques et qui constitue toujours un frein à l'atteinte de leur bonne qualité écologique »³

« L'Autorité environnementale recommande à l'Etat....de considérer l'atteinte du bon état écologique des eaux comme prioritaire, sur les axes non encore aménagés, dans la nécessaire conciliation des objectifs de la DCE avec ceux de la PPE »³

Cet état des lieux constate donc que l'énergie hydroélectrique n'est pas propre stricto sensu, même si elle est plus propre qu'une énergie d'origine carbonée.

Les prix de l'électricité, ont subi récemment une augmentation considérable. Pour se substituer à l'électricité carbonée, il nous paraît logique de favoriser en France les énergies renouvelables portant le moins atteinte à l'environnement lors de leur installation et exploitation, et aussi les moins coûteuses. L'hydroélectricité est actuellement la plus chère parmi les sources d'électricité renouvelable. D'après la PPE 2020, le MWh de petite hydraulique nouvelle oscille entre 70 et 160 € face à des coûts inférieurs à 50 € pour les derniers appels d'offres photovoltaïques (perspective 2028, 40 € au sol et 60 € sur toiture) et pour l'éolien (perspective 2028, 55 € pour l'éolien au sol et 44 € pour l'éolien maritime posé à Dunkerque)

1 Mise à jour des indicateurs de la PPE (Indicateurs 2021) Octobre 2022

2 PPE 2020 : Article 3 du décret du 21 avril 2020 pour 2023 et 2028

3 Avis délibéré, 2020-62 de l'Autorité Environnementale sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée (cycle 2022- 2027)

En conclusion, la poursuite de l'équipement Hydro électrique de nos cours d'eau jusqu'à son terme, n'amènerait qu'une contribution insignifiante à la transition énergétique, mais causerait des dommages irréversibles à la biodiversité.

Vivre en Tarentaise n'en est pas pour autant opposée à toute augmentation de production d'énergie hydroélectrique, loin de là. Il existe un gros potentiel d'optimisation des centrales concédées existantes, comme cela a été réalisé tout près à La Coche , Le Bois . Nous considérons qu'il faut désormais ne plus investir que dans ces rénovations, améliorations des centrales existantes. Les travaux récents à La Coche ont permis d'obtenir un gain de 20 % sur la puissance installée initiale de 384 MW, soit 76,8 MW sans atteinte écologique supplémentaire. Ce gain de puissance équivaut à la puissance installée de 35 nouvelles Microcentrales de 2,2MW du type de celle du Colombar !

Ainsi, pour ce qui concerne le bassin Rhône-Méditerranée, le gain potentiel en puissance installées d'optimisation a été estimé à 1,417 GW.⁵ Le bassin Adour-Garonne pourrait procurer, un gain de 1,325 GW.

Enfin les observations des éleveurs conduisant leurs troupeaux en Lauzière, montrent que depuis au moins cinq ans la végétation est moins abondante pour cause de sécheresses. Ce phénomène réduit la durée de présence des troupeaux dans le massif. Du fait de l'équipement cumulé de deux vallons contigus on peut craindre un accroissement de ce phénomène et donc un affaiblissement de l'activité d'élevage....

Vivre en Tarentaise a vainement cherché des éléments financiers dans le dossier soumis à l'enquête. Temps de retour sur investissement pour la société Serhi ? Quel impact aurait un débit réservé de 100L/s ou 200L/s sur le « productible » et le temps de retour ? Ces questions posées par mail au pétitionnaire sont restées sans réponse. Nous le regrettons.

Aussi Vivre en Tarentaise émet un avis défavorable à ce projet de microcentrale hydroélectrique sur le Colombar. Vivre en Tarentaise soutient qu'il faut en priorité optimiser les grosses centrales concédées existantes, suffisantes pour atteindre l'objectif de la PPE 2020-2027.

5- SDAGE du bassin Rhone-Méditerranée 2010-2015 « Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Rhone-Méditerranée, P 42 »

Un nouveau lotissement à Feissons sur Isère.

Messieurs les Maires, notre association a été saisie par plusieurs habitants de votre commune au sujet de l'urbanisation envisagée d'un pâturage de votre collectivité. Nous avons pris connaissance également des articles de presse relatifs à cette affaire. Nous partageons votre souci d'offrir de nouveaux logements à notre population qui de plus en plus s'exile en aval d'Albertville.

Depuis la rédaction du SCOT le contexte climatique et législatif s'est précisé et il nous semble nécessaire de prendre en compte ces évolutions : impératif absolu de changer le modèle d'urbanisation que nous avons tous connu (une parcelle de terrain avec une maison au milieu), limitation des déplacements domicile -travail et développement des productions agricoles locales et en particulier le maraichage. Chacun d'entre nous connaît le poids de l'élevage dans nos paysages et dans l'attrait touristique et gastronomique de la Tarentaise.

Mais ces défis peuvent sans doute être relevés si l'on observe comment beaucoup de villages anciens se sont construits : des maisons accolées avec plusieurs niveaux et construites dans la pente pour préserver l'espace dédié à la production agricole.

Si nous avons bien compris, il s'agit d'une modification partielle du PLU de Feissons sur Isère afin d'urbaniser rapidement l'espace pâturé et bien visible sur les vues aériennes. La fusion de plusieurs communes ayant abouti à la Léchère d'aujourd'hui impose de réviser le PLU à l'échelle de l'ensemble de cette nouvelle entité. Enfin, il ne semble pas que l'enveloppe urbaine définie au moment de la rédaction du SCOT prévoyait une urbanisation de ces parcelles soumises par ailleurs au bruit de la RN90.

La mise à jour du SCOT qui doit être effectuée cette année devrait nous amener à réfléchir de nouveau sur la façon dont il sera possible d'offrir de nouveaux logements en préservant nos espaces agricoles et paysagers. Nous serons confrontés au même défi en essayant d'accueillir de nouvelles entreprises ailleurs que dans les pâturages et en veillant à leur architecture...

En conséquence il nous semble que deux possibilités pourraient s'offrir à vous pour éteindre cette polémique naissante : prendre le temps de la réflexion en examinant les choses à l'échelle de la Grande commune créée ou bien en remettant au gout du jour le savoir-faire des anciens en matière de construction dans la pente. Dans tous les cas, la densification, les niveaux multiples, la préservation d'un espace intime pour chaque famille devraient conduire à confier la construction des logements à un seul opérateur qui pourrait ensuite vendre lot par lot. Ce type de construction est le seul à nos yeux qui soit garant d'une unité architecturale à la hauteur de notre patrimoine.

Messieurs les Maires, nous voulons croire que vous pourrez vous inspirer de ces principes généraux qu'il nous semblait important de rappeler. Nous vous adressons, nos cordiales salutations.

Zones humides à ND du pré.



Madame la Maire,

Il y a environ un an une visite dans les alpages de votre commune avait permis d'observer l'état de différentes zones humides. Il était apparu que plusieurs d'entre elles avaient été quasi asséchées par suite de la création de rigoles de drainage. D'autres étaient piétinées par les troupeaux faute de mise en protection lors du pâturage.

Comme vous le savez le maintien de ces biotopes est important en termes de biodiversité car il abrite des plantes et des organismes remarquables qui font souvent l'objet d'une protection. D'autre part ces éponges naturelles permettent de stocker de l'eau en altitude et d'alimenter ensuite différentes sources. Elles retardent également l'écoulement vers la vallée et limitent ainsi les risques de coulées de boue...

Nous sommes conscients de la difficulté du travail en alpage et de la lourdeur des tâches à accomplir. Mais chacun sait que la ressource en eau est fragile même en Tarentaise. Nous nous permettons de suggérer que l'on rappelle aux exploitants agricoles de la commune la nécessité de respecter les zones humides et de veiller à leur intégrité. Nous pensons particulièrement au secteur situé sous le col du Mont Jovet. Nous regrettons que l'on puisse observer de nouveau des engins motorisés à proximité d'un cours d'eau et des rigoles de drainage sauvages créées grâce à une roue de tracteur...

On observe hélas des comportements similaires sur d'autres communes et il nous faut persévérer dans les échanges avec le milieu agricole.

En restant à votre disposition nous vous adressons, Madame la Maire, nos cordiales salutations.

Appel à la Raison

Mesdames et Messieurs les élus de Tarentaise, l'association « Vivre en Tarentaise » est régulièrement saisie par des habitants de la vallée au sujet de la construction de nouvelles résidences dans nos stations. Depuis un an nous avons été interpellés par des habitants de Courchevel, Longefoy sur Aime, la Plagne, Montvalezan, Champagny, Vallandry, Peisey Nancroix, Tignes...

Durant les réflexions et études menées à l'occasion de la préparation du SCOT, il est apparu que les constructions nouvelles sont envisagées en partie pour remplacer les « lits froids ». Il nous paraît évident que la solution à ce problème réel n'est pas la construction sans fin de nouveaux lits. D'ailleurs l'espace disponible ne le permettrait sans doute pas. Par ailleurs plusieurs stations « moyennes » rêvent de passer dans la catégorie supérieure en étendant l'urbanisation..

L'association Vivre en Tarentaise avait estimé lors de l'enquête publique consacrée au SCOT Tarentaise que le volant de nouveaux lits accordés était bien trop important. Un état des lieux annuel des lits construits devait être publié chaque année en tenant compte de coefficients destinés à favoriser le caractère marchand des constructions. On attend encore la publication de cet observatoire du SCOT alors que plusieurs stations ont probablement dépassé les surfaces attribuées.

Tout cela est-il bien raisonnable dans le contexte de perte de biodiversité et de changement climatique que nous connaissons ?

Les sommes investies dans les nouveaux bâtiments n'auraient-elles pas été plus utiles en participant à la réhabilitation de l'existant ? La notion de sobriété ne devrait-elle pas être mise en œuvre dans le domaine de la construction neuve ?

La remise en location des lits froids est nécessaire à notre économie touristique. Elle nécessite de gros travaux de rénovation et une évolution du statut des résidences en station de ski. Cela passe probablement par une modification de la loi montagne. Il arrive que nos élus soient capables de s'exprimer d'une seule voix. Nous attendons qu'ils le fassent sur ce sujet vital pour l'économie tarine.

Parallèlement notre vallée doit répondre aux défis climatiques : isolation des logements, développement massif du transport ferroviaire, étalement des départs et arrivées sur toute la semaine, utilisation de l'énergie solaire... Rechercher une clientèle provenant de bassins de vie plus proches afin limiter les déplacements sur de longues distances. **Voilà les défis que nous attendons que vous releviez !**

Pour le retour au silence en montagne !

Nos vallées montagnardes sont de plus en plus soumises à des nuisances sonores : circulation routière, développement de l'usage des motos, des quads, transports en hélicoptère, bars musicaux en station, pratique de la motoneige...

Or le calme et l'absence de bruits anthropiques font partie du caractère des zones de montagne. C'est un critère prioritaire dans le choix d'une destination touristique. Il va de soi que les activités culturelles ou festives sont les bienvenues partout à condition d'être pratiquées dans des lieux adaptés et sans déranger le plus grand nombre ou la faune....

QUE DIT LE CODE DE LA SANTÉ ?

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Or force est de constater que :

LES NUISANCES MOTORISÉES PRENNENT D'ASSAUT LES COLS DE MONTAGNE

Depuis quinze ans environ des norias de motos venues des quatre coins de l'Europe parcourent les cols alpins en imposant à la population la présence quasi permanente de nuisances insupportables qui d'ailleurs sont le fait d'une partie seulement des motards. La pollution atmosphérique associée n'est pas négligeable et dégrade évidemment la qualité de « l'air pur des montagnes »...

Le tourisme hivernal s'adresse à une clientèle relativement fortunée. Les routes d'accès aux stations de ski étant souvent saturées, une petite partie de la clientèle a recours au transport en hélicoptère depuis les différents aéroports de la région alpine. Le nombre de rotations autour d'une seule grande station est de l'ordre d'une cinquantaine chaque week-end (Tignes, Courchevel). Ces transports sont évidemment associés à un premier trajet en avion qu'il conviendrait de décourager pour des raisons climatiques... Parfois certaines communes osent encore proposer des baptêmes de l'air en hélicoptère (Landry), comme si la banalisation de cet engin était une bonne idée.

LES LOISIRS MOTORISÉS SONT MIS À L'HONNEUR DANS LES STATIONS

Plusieurs stations de ski pour diversifier leurs activités proposent des rassemblements ou des expositions de voitures ou de motos « sportives ». C'est bien sûr l'occasion pour certains amateurs d'infliger des bruits stridents à toute la population environnante durant plusieurs jours... Tout cela pour le plaisir de quelques-uns et aux dépens parfois de la sécurité des usagers courants (destruction d'un abri bus à Bellentre il y a deux ans). Pour faire passer la pilule on habille parfois l'événement d'objectifs humanitaires... L'été quelques sociétés proposent désormais des balades en quad sur nos pistes d'alpage. Il y a là évidemment conflit d'usage entre certains amateurs et les randonneurs adeptes de la tranquillité et de la contemplation.

A quoi bon s'acharner à maintenir des activités qui seront amenées à disparaître avec la fin programmée des moteurs thermiques ? L'utilisation de moteurs électriques ne supprime d'ailleurs pas toutes les nuisances : dérangement de la faune, conflits d'usages avec les randonneurs ou les alpagistes, dégradation des sols...

LES RASSEMBLEMENTS DE MUSIQUES AMPLIFIÉES RÉSONNENT EN MONTAGNE

Sur les domaines skiables il est de bon ton de proposer des dancefloors avec un niveau acoustique perceptible à des dizaines de kilomètres à la ronde... à de nombreuses personnes qui ne skient parfois même pas. Certaines seront sans doute heureuses de danser ou d'écouter de la musique et il y a des lieux adaptés pour cela. Mais d'autres plus nombreuses souhaitent pouvoir se promener et observer nos paysages. Qu'en pensent les oiseaux ? (Voir incident à la Plagne entre un accompagnateur gêné dans son activité professionnelle par un établissement de ce type).

DES MONTAGNES EN TRANSITION, POUR UNE MONTAGNE À VIVRE

Nous sommes en transition vers un avenir qui reste à écrire et des choix vont s'imposer. Il faudra proposer d'autres activités que le ski à nos visiteurs. Mais il ne faut pas oublier de préserver ce qui fait l'attrait de la montagne : les paysages bien sûr, la faune, la flore et la tranquillité. Il revient à nos élus et aux administrations de faire le bon choix : quelle place pour les activités bruyantes en montagne ? Il revient aussi à la population locale de manifester son attachement au caractère de nos vallées et de ne pas laisser quelques activités les dénaturer ! Les élus et les Préfets ont le pouvoir de réglementer la circulation. Le développement et la diversité des engins électriques qui apparaissent impliquent peut-être une réflexion sur l'adaptation de la réglementation dans le sens d'une limitation des nuisances.

Usine MSSA .Cette usine produit du sodium et du lithium en électrolysant des sels de ces deux métaux.

Le site est désormais propriété d'une société allemande. C'est le seul site sur la planète produisant du sodium en dehors de la Chine. La demande semble en baisse. La production de lithium devrait augmenter. (2 cellules supplémentaires / 8 en place) L'usine libère toujours du chlore dans l'atmosphère mais beaucoup moins qu'autrefois. Elle est condamnée à verser une astreinte journalière pour des rejets de lithium dans l'Isère. Ce site est un très gros consommateur d'électricité et les électrolyses dégagent de la chaleur qui jusqu'à présent n'est pas utilisée. Un réseau de chaleur permettant de chauffer le village de Saint Marcel voire Moutiers pourrait être envisagé. Le chlorure de sodium utilisé contient un peu de brome qui est désormais récupéré (ouf..).

Mesures de qualité de l'air en Tarentaise.

Depuis plus d'un VET dispose d'une station de mesure de la pollution atmosphérique. Cet appareil a été acquis grâce aux fonds européens Leader, à une subvention du conseil départemental et à de l'autofinancement. Notre station mesure la concentration en particules fines : PM1, PM2.5 et Pm10. PM10 est l'appellation des particules de taille inférieure à 10µm. Plus la taille est petite et plus ces particules pénètrent dans les bronches ou les poumons. Il y a des concentrations maximums recommandées en France, mais elles sont assez « laxistes » et nous nous basons sur les recommandations de l'OMS comme l'organisme ATMO qui contrôle la qualité de l'air en région AURA. Nous mesurons également la concentration en ammoniac, en ozone et théoriquement en dioxyde d'Azote. A l'usage il est apparu que le dernier capteur n'est pas assez sensible dans le domaine qui nous intéresse.

Après un an de mesures nous pouvons dire que sur un an les normes de l'OMS sont respectées dans l'ensemble.

Il y a des dépassements durant quelques semaines pour les concentrations en particules fines quand la circulation automobile et le chauffage au bois conjuguent leurs émissions. Mais il faut bien reconnaître que la source principale est bien le chauffage au bois. Il faut donc recommander l'utilisation de poêles performants et l'usage de pellets plutôt que le bois buche. Il semble compte tenu du coût de l'énergie qu'il y ait un accroissement du chauffage au bois. Une fois de plus nous recommandons l'allumage du feu à l'envers : du gros bois en bas, puis du moyen et du petit bois en haut pour l'allumage. De cette façon il n'y a presque pas de fumée émise.

Nous repérons régulièrement des pics d'émission d'ammoniac qui correspondent à l'épandage des lisiers. Ils sont ponctuels et ne posent pas de problème de santé pour la population. Une nouvelle technique devrait limiter les émissions. Mais l'ammoniac est un gaz à effet de serre qui fait partie des émissions liées à celles de l'élevage. L'autre gaz principal étant le méthane. Nous imaginons que les concentrations en ammoniac dans les étables sont ou ont été mesurées car il s'agit malgré tout d'un gaz toxique.

L'ozone. Ce gaz est formé par réaction entre l'oxygène de l'air et le dioxyde d'azote émis principalement par les moteurs diésels. La formation est favorisée par les rayons ultraviolets. Le taux d'ozone augmente avec l'altitude et l'ensoleillement. L'OMS recommande de rester en dessous de 0.05 ppm et le plus souvent nous sommes nettement au-dessus. En été et en altitude les taux atteignent souvent la valeur où il est recommandé de cesser toute activité physique. Il arrive que des « trails » médiatiques se tiennent dans ces conditions. Cette pollution s'étend sur de très grandes surfaces : l'échelle est plus départementale que locale. On peut penser que la baisse de l'utilisation des moteurs thermiques devrait faire baisser la concentration en ozone. A noter que ce gaz qui est un polluant à notre échelle nous protège du rayonnement ultra-violet en très haute altitude.

Nous venons d'acquérir un nouveau détecteur beaucoup moins onéreux que celui déjà acheté. Il permet d'effectuer des mesures dans l'intérieur des logements. Pour le moment nous en sommes en phase d'apprentissage et devons rester prudents dans les conclusions. En période sèche il peut être utilisé en extérieur et devrait nous permettre d'estimer les concentrations en dioxyde d'azote.

Campagne de détection du radon dans l'habitat.

VET organise dans le cadre d'un nouveau contrat local de santé une nouvelle campagne de détection du radon dans l'habitat. Nous sommes soutenus dans cette opération par l'agence régionale de santé, l'APTV et la COVA. Nous avons organisé une réunion publique d'information à Bellentre. Une nouvelle séance devrait être organisée à Bozel. Nous allons acheter 125 dosimètres à placer dans nos logements. Le diaporama se trouve sur notre site internet et vous permet de disposer des informations essentielles. Si vous êtes volontaires pour recevoir un dosimètre vous pouvez nous contacter par mail : alain.machet9@orange.fr

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime ou bien à la salle des fêtes de Villette. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site : vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2024

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » 776 route du Villard 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:..... mail

Téléphone:..... Courriel

